



## PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 11 février 2021

#### **Évacuation du squat rue Camille Pelletan à Cenon**

En exécution de la décision de justice du tribunal judiciaire de Bordeaux du 20 janvier 2020 et à la demande de l'huissier de justice mandaté par le propriétaire des lieux, la préfète de Gironde a accordé le concours de la force publique afin de procéder ce matin à l'évacuation du squat situé au 125, rue Pelletan à Cenon ; l'ordonnance du juge précisant que la trêve hivernale ne s'appliquait pas au vu de l'urgence de la situation.

Cette ancienne résidence pour personnes âgées (résidence Paul Ramadier) était occupée de manière illégale par près de 120 personnes, la plupart de nationalités étrangères (albanais, géorgiens, maghrébins ...). Outre l'illégalité de cette occupation, les risques étaient importants pour les occupants tant en termes de sécurité (risque d'incendie et d'électrocution liés à de nombreux branchements électriques dangereux) que de santé (insalubrité). Le squat était également connu défavorablement pour des troubles à l'ordre public signalés par les riverains et les commerçants du quartier.

L'opération s'est déroulée en présence des services de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP), de la police aux frontières (PAF), de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), de l'office français de l'immigration et de l'intégration et d'interprètes.

Alors même qu'un important dispositif a été mis en place par les services de l'État avec notamment la location de 9 bus pour assurer le transport des personnes sur les différents sites, certaines associations présentes sur les lieux ont dissuadé les personnes évacuées d'accepter les propositions d'hébergement allant jusqu'à les récupérer dans les bus.

Au total, 58 personnes ont accepté la proposition d'hébergement faite par l'État. Elles ont été acheminées en bus vers les villes de Bordeaux, Guéret, Limoges, Angoulême et Agen.

Ce sont 230 places (122 hors Gironde, 108 en Gironde) qui avaient été réservées dans 9 des 12 départements de la région Nouvelle-Aquitaine, grâce à la mobilisation des préfets et des services de l'État. Toutes les personnes qui le souhaitaient se sont donc vues proposer une solution de mise à l'abri. Des masques, du gel et des paniers repas leur ont été distribués.

Tous les occupants ont pu récupérer leurs affaires personnelles avant de quitter les lieux. Le reste des biens a été stocké dans un garde-meubles par l'huissier de justice pour une durée maximale d'un mois comme le prévoit le cadre réglementaire applicable.

Une personne sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) exécutable a été placée en rétention administrative. Son épouse s'est vue proposer une aide au retour volontaire, qu'elle a décliné et sera auditionnée au commissariat.

Par ailleurs, 2 personnes ont été interpellées pour outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique et placées en garde à vue.

Les lieux libérés de toute occupation illicite ont été rendus à leur propriétaire, SA LOGEVIE, qui procédera à la sécurisation du site afin d'empêcher toute nouvelle intrusion. Les bâtiments seront ensuite détruits pour y construire des logements sociaux et des commerces dans le cadre du projet d'aménagement du haut Cenon.

Cette opération a fait l'objet un diagnostic social préalable des services de l'État. Elle a été menée dans le cadre des lois de la République et dans le respect des personnes.